

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour l'activité de
traitement de l'insuffisance rénale chronique (IRC) par épuration extrarénale
Février 2019**

Hémodialyse en centre

Implantations					Demandes nouvelles recevables
Zones de répartition des activités = départements	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	
		Borne basse	Borne haute		
75*	15	15	15	0	NON
77	5	5	5	0	NON
78	7	7	7	0	NON
91	7	7	7	0	NON
92	8	8	8	0	NON
93	7	7	7	0	NON
94	8	8	8	0	NON
95	4	4	4	0	NON
Total IDF	61	61	61		

* Dont une autorisation commune adulte-pédiatrie

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour l'activité de traitement de l'insuffisance rénale chronique (IRC) par épuration extrarénale
Février 2019**

Hémodialyse en unité de dialyse médicalisée

Zones de répartition des activités = départements	Situation actuelle	Implantations		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes nouvelles recevables
		Situation future			
		Borne basse	Borne haute		
75	12	12	12	0	NON
77	6	6	6	0	NON
78	7	7	7	0	NON
91	7	7	7	0	NON
92	8	8	8	0	NON
93	9	9	9	0	NON
94	8	8	8	0	NON
95	5	5	5	0	NON
Total	62	62	62		

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour l'activité de
traitement de l'insuffisance rénale chronique (IRC) par épuration extrarénale
Février 2019**

Hémodialyse en unité d'autodialyse simple ou assistée

Zones de répartition des activités = départements	Situation actuelle	Implantations		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes nouvelles recevables
		Situation future			
		Borne basse	Borne haute		
75	7	7	8	-1	OUI
77	8	8	9	-1	OUI
78	8	8	9	-1	OUI
91	7	6	7	0	NON
92	5	5	7	-2	OUI
93	11	11	11	0	NON
94	7	7	7	0	NON
95	6	6	6	0	NON
Total	59	58	64		

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour l'activité de traitement de l'insuffisance rénale chronique (IRC) par épuration extrarénale
Février 2019**

Dialyse à domicile par hémodialyse

Implantations		<p align="center">Le PRS2 ne prévoit pas d'implantation opposable pour l'activité d'hémodialyse à domicile par territoire de santé. Il est considéré que toute structure réalisant une activité de traitement de l'IRC doit pouvoir développer une activité d'hémodialyse à domicile et solliciter l'autorisation de cette modalité de prise en charge.</p>
Zones de répartition des activités = départements	Situation actuelle	
75	3	
77	3	
78	2	
91	3	
92	2	
93	4	
94	2	
95	0	
Total	19	

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour l'activité de traitement de l'insuffisance rénale chronique (IRC) par épuration extrarénale
Février 2019**

Dialyse à domicile par dialyse péritonéale

Implantations		Le SROS-PRS ne prévoit pas d'implantation opposable pour l'activité de dialyse péritonéale par territoire de santé. Il est considéré que tout site réalisant une activité de traitement de l'IRC doit pouvoir développer une activité de dialyse péritonéale et de solliciter une autorisation après formation de son équipe médicale et paramédicale.
Zones de répartition des activités = départements	Situation actuelle	
75	9	
77	3	
78	4	
91	3	
92	3	
93	6	
94	2	
95	2	
Total	32	